



règlement d'ordre intérieur

1. Définition - mission - organisation

La Prairie accueille, du lundi au vendredi, les enfants de 3 à 15 ans en externat, avec du personnel qualifié, dans les conditions fixées par l'ONE. Les animations sont le plus souvent axées sur le milieu de la ferme et de l'environnement en général. Un contact quotidien avec les animaux et leur milieu de vie est organisé lors des ateliers. Le projet pédagogique est disponible sur demande ou via le site Internet de l'association.

Les activités débutent généralement à 9h30 et se terminent à 17h. L'enfant est pris en charge au moment où il est inscrit sur le fichier d'accueil, pas avant ni après l'animation. Selon les périodes de vacances et selon l'âge des enfants, un accueil à la demi-journée peut être proposé.

2. Critères d'inscription

Les enfants doivent impérativement être inscrits au préalable. Sont considérés comme inscrits, les enfants dont les parents signent «pour accord» le règlement d'ordre intérieur. Ils doivent par ailleurs verser un acompte à la date prévue par semaine d'activités et s'engager à fournir, dans les plus brefs délais, la fiche de santé (requis par l'ONE) sur laquelle figure une personne à contacter en cas d'urgence.

Les parents doivent se conformer à l'horaire fixé lors de l'inscription. Notons que la participation financière ne doit pas être un frein à l'accueil de l'enfant. Plusieurs formules peuvent être proposées par l'équipe de coordination du centre en cas de problème de paiement. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical pour un éventuel remboursement. En cas de désistement, l'acompte ne sera remboursé que si le désistement intervient au plus tard 15 jours avant le stage.

3. Surveillance médicale

L'enfant doit être en ordre de vaccination tétanos avant de venir en stage. Un enfant malade ne peut être accepté sur le terrain. En cas de traitement médical en cours, le participant doit disposer des médicaments nécessaires pour toute la durée du séjour. Ils doivent être confiés au responsable avec toutes les indications utiles (nom du médicament, dose et durée du traitement). Une prescription médicale est indispensable.

En cas de problème durant la journée, La Prairie prend contact avec la personne nommée sur la fiche santé. Si la situation le nécessite, le centre peut appeler directement les services de secours.

4. Personnel d'encadrement

La Prairie a un personnel d'encadrement qualifié, elle respecte les formations et les normes d'encadrement exigées par l'ONE. L'équipe se compose d'une coordinatrice, d'un comité de coordination, d'animateurs «permanents» (travaillant à l'année sur le site), d'animateurs «vacances» (étudiants brevetés ou en formation ou aide-animateurs) et de vacataires (pour des animations spécifiques).

5. Assurances

Les enfants sont couverts, durant les temps d'animation par l'assurance en Responsabilité Civile du milieu d'accueil. Il est à noter que cette responsabilité ne pourra être mise en oeuvre que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou d'une négligence de La Prairie.

Les parents restant responsables des actes de leurs enfants, il leur est conseillé de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre les dommages que leur enfant pourrait occasionner.

7. Le droit de l'image

Sauf avis contraire signifié en remarque ci-dessous, les parents autorisent l'asbl La Prairie à utiliser les éventuelles photos (sur lesquelles leur enfant figure) faites dans le cadre des activités de l'asbl pour illustrer les publications de la ferme, son site Internet (www.prairie.be) et ses pages dans les réseaux sociaux.

Remarque :

8. Participation financière

Dans le cadre des activités du Centre de Vacances, le paiement se fait toujours à la semaine. Plusieurs tarifs sont appliqués. Les enfants de l'entité Mouscronnoise bénéficient d'un tarif préférentiel et une réduction de 10% est accordée aux familles nombreuses. Le détail de la participation financière est à découvrir sur le document de présentation des vacances, disponible à La Prairie et consultable sur le site Internet du centre.

9. Divers

Il ne faut pas donner de collation, elles sont distribuées sur place. Il faut prévoir des bottes et des vêtements de pluie que l'on peut salir.

La Prairie dispose également d'un hébergement qui peut permettre des temps éventuels de sieste et de repos aux plus jeunes.

La vie de groupe implique le respect de l'autre. Les animateurs sont attentifs à ces marques de respect. En cas de dépassement des règles de savoir-vivre, l'animateur peut prendre des sanctions adéquates, préalablement notifiées aux parents, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du milieu d'accueil.

Il est inutile de s'encombrer de GSM, Smartphone et autres objets de valeur à la ferme. La Prairie se déchargerait de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse de ce genre de matériel.

asbl La Prairie

Véronique Van de Putte, coordinatrice du Centre de Vacances
121 rue de la Vellerie - 7700 Mouscron
Tél. : 056/34 20 44 - www.prairie.be - contact@prairie.be